# Mairie de Trébédan

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20251216-12025122-DE

**DELIBERATION N° 1/2025/12/2**
**Conseil Municipal ordinaire**
**Séance du 16 décembre 2025**
**18h30**

Département des Côtes d'Armor

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, LAMY Didier, PAUTHONNIER Eddy, Angelo LOPES BENTO, Franck MELET ABOAF Aurore BLANCHARD Ludivine

Absents excusés : Alain HAMONIAUX donne pouvoir à Didier IBAGNE

Absents :

Secrétaire de Séance : Franck Melet

## CONVENTION AVEC DINAN AGGLOMERATION POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE 2025

Conseillers en exercice : 8 – Conseillers présents : 7 - Votants : 8

Le Code de la Commande Publique précise en son article L2422-12 :
*« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».*
**Considérant** que sur le territoire de Dinan Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet de travaux,
**Considérant** que les communes composant l'agglomération doivent également entretenir leur voirie communale,
**Considérant** que le montant maximum annuel des travaux pour l'ensemble du programme de voirie 2025 s'élève à 2 700 000 € HT (177 048,30 € HT pour les communes en 2025),
Aussi, afin de faciliter et de rationnaliser la réalisation de ces travaux, sur un territoire commun, il est souhaitable de procéder à la désignation d'un maître d'ouvrage unique le temps de l'opération.
Pour la réalisation de cette opération « Voirie 2025 », Dinan Agglomération et six communes, maîtres d'ouvrages, sont intéressées ;

- Dinan Agglomération,
- Bourseul,
- Corseul,
- Créhen,
- Plorec-sur-Arguenon,
- Saint-Méloir-des-Bois,
- **Trébédan. 4 732,00 € HT**

Aussi,
**Considérant** que Dinan Agglomération dispose des compétences et des moyens nécessaires pour mener à bien les travaux d'entretien précités,
**Vu** l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique,
**Vu** le programme de voirie pour l'exercice 2025,
**Vu** les arrêtés préfectoraux en date du 25 novembre 2016 et du 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan agglomération,

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20251216-12025122-DE

**Vu** la délibération n° 2020-053 en date du 27 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Bureau Communautaire.
**Vu** que Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé de :

- **Assurer** la maîtrise d'ouvrage unique des travaux de voirie 2025 durant le temps nécessaire à leur réalisation,

- **D'autoriser** Monsieur le Président de Dinan Agglomération à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et les communes de Bourseul, Corseul, Créhen, Plorec-sur-Arguenon, Saint-Méloir-des-Bois et Trébédan.

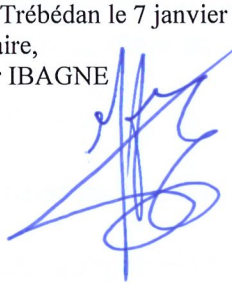
Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et les communes précitées ci-dessus

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

**- D'autoriser Monsieur le Maire** à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et les communes précitées ci-dessus

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 7 janvier 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE



Le secrétaire de séance
Franck MELET

